

**SINCENY**  
**Réunion du Conseil Municipal**

**Séance du 13 février 2017**

L'an deux mil dix-sept, le treize février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de M. Bernard PEZET, Maire.

**Présents** : M. PEZET, M. XAVIER, Mme PANCIEKIEWICZ, M. VUYLSTEKE, Mme VASSET, M. OLLEVIER, M. LABOIS, Mme BARDOT, M. FILACHET, Mme DEMILLY, M. LACOUME, Mme VERGNEAU, Mme GALET, M. MARQUETTE.

**Absents représentés** : Mme TROUILLET par M. PEZET, Mme MARCHIONNI par M. MARQUETTE.

**Absents excusés** : Mme JULIEN, M. VOILQUE.

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte à 19h00.

**1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

M. Jean-Luc XAVIER est désigné secrétaire de séance.

**2. APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU**

Après délibération, et à l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte-rendu de conseil du 13 décembre 2016.

**3. AUTORISATION DE REALISER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT A HAUTEUR DE 25% DU BP 2016**

Vu l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autorisant, dans l'attente du vote du budget, à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent,

Considérant les opérations à engager en début d'année 2017,

Considérant l'obligation d'inscrire les crédits effectivement engagés au budget primitif de 2017,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal autorise M. le Maire à engager, mandater et liquider les dépenses nouvelles d'investissement avant l'adoption du budget primitif 2017.

**4. LOYERS ET CHARGES SUR LES LOGEMENTS COMMUNAUX**

Une information est donnée sur le souhait de mettre en place un système de loyer avec charges de chauffage comprises afin de faciliter la gestion des régularisations.

**5. DEMANDE DE SUBVENTION PARLEMENTAIRE**

Par retour de courriel sur la demande de subvention parlementaire à Mme la Députée Marie-Françoise BECHTEL, il apparaît que le conseil municipal autorise M. le Maire à demander une subvention pour l'achat d'un tracteur-tondeuse, mais n'adopte pas le projet.

Il convient de reprendre une délibération dans les formes.

M. le Maire indique au conseil qu'un subventionnement au titre de l'aide parlementaire peut être sollicité auprès de Mme Marie-Françoise BECHTEL, Députée de l'Aisne. Le coût estimatif du projet est de 14 000€ HT. La commune de Sinceny sollicite une aide à hauteur de 50% du projet soit 7 000€.

A l'unanimité, le conseil municipal :

- décide la réalisation du projet,
- autorise M. le Maire à solliciter une subvention au titre de l'aide parlementaire auprès de Mme Marie-Françoise BECHTEL, Députée de l'Aisne, pour un montant de 7 000€, soit 50% du coût H.T. du projet.
- décide que la dépense sera inscrite en section d'investissement du BP 2017.

Faute de nouveau point à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h18.